Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260608-202605048-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13
Date de la convocation		
29/05/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
29/05/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 29mai 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Gaylord SOATTO, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Mylène REBUT, Julien TUVACHE, Anthony SERGENT, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Simon FORÊT.

Absent excusé ayant donné procuration : Mr Corentin DAUVIER a donné pouvoir à Mr Simon FORÊT.

Étaient absents : Mme Marie SANTIAGO et Mr Jérôme GILBERT

Secrétaire de séance : Anthony SERGENT

2026-06-048 Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Isabelle GRÉGOIRE
- Mr Stéphane LE CLINCHE
- Mme Mylène REBUT
- Mr Simon FORÊT

La présidence du bureau est assurée par Mme le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Mr Corentin DAUVIER, Mme Anne-Marie MORLIER et Mr Stéphane Le CLINCHE se sont portés candidats à l'élection des titulaires pour les élections sénatoriales, sur une liste de trois noms. (nombre de délégués à élire)

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégué(e)s et 3 suppléant(e)s.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260608-202605048-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- Mme Anne-Marie MORLIER, 13 voix ;

- M. Stéphane LE CLINCHE, 13 voix ;

- M. Corentin DAUVIER, 13 voix.

Mme Anne-Marie MORLIER, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

- M. Stéphane LE CLINCHE, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

- M. Corentin DAUVIER, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. ou Mme ... ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Mr Anthony SERGENT, Mr Julien TUVACHE et Mr Gaylord SOATTO se sont portés candidats à l'élection des suppléants pour les élections sénatoriales, sur une liste de trois noms. (nombre de suppléants à élire)

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

M. Anthony SERGENT, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales

- M. Julien TUVACHE, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales

- M. Gaylord SOATTO, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260608-202605048-DE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260608-202605048-DE

Le secrétaire,
Anthony SERGENT

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 8 juin 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

